

FPR n° B61

DEPARTEMENT DE L'INGENIERIE DE L'AMENAGEMENT

FILIERE : Génie forestier

FAMILLE METIERS : Domaine intermédiaire

ACTIVITES :

Le chef du Département de l'ingénierie de l'aménagement est responsable sous l'autorité du Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux et en conformité avec les textes en vigueur de formuler les orientations pour le développement durable des forêts.

MISSIONS :

Le chef du Département de l'ingénierie de l'aménagement a pour missions principales de :

- Coordonner la préparation et superviser la mise en œuvre des plans, programmes et projets de l'Agence en matière de développement durable des forêts ;
- Définir les options de développement et de gestion durable du secteur forestier ;
- Définir les orientations relatives à l'aménagement et aux règlements d'exploitation des forêts naturelles et artificielles et des nappes alfatières, et en assurer le suivi de l'exécution ;
- Coordonner la préparation des programmes d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols ;
- Coordonner la préparation des programmes d'amélioration sylvopastorale et œuvrer pour la promotion de systèmes d'organisation compatibles avec une gestion durable des forêts et des parcours forestiers ;
- Assurer les fonctions de collecte, de production, de traitement et d'exploitation des données relatives à l'inventaire Forestier National ;
- Mener les études d'exploration et de suivi du couvert forestier ;
- Superviser la production cartographique forestière et le Système d'Information Géographique de l'Agence ;
- Assurer la fonction de planification pour la gestion des forêts et des parcours forestiers, des aires protégées et le traitement des bassins versants.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département de l'ingénierie de l'aménagement relève directement du Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département de l'ingénierie de l'aménagement supervise les services suivants :

- Le Service de l'Aménagement des Forêts ;
- Le Service de la Conservation des Sols et de l'Aménagement des Bassins Versants ;
- Le Service de la mise en œuvre des plans d'aménagement.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.

